



Loyer pour le dernier mois avec résiliation impayé

Par **camps**, le **21/02/2012** à **10:24**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un bien que je loue depuis 3 ans, mon locataire m'a informé de son départ par lettre recommandée pour le 30 mars 2012, hors ce mois ci il ne m'a pas réglé son loyer prétexte un problème avec sa banque pour le virement, et me demandant de me servir du chèque de caution comme loyer, chose que j'ai refusé, quel recours existe t il pour qu'il me règle le loyer et que je conserve le chèque de caution pour d'éventuels dégâts.
dans l'attente de votre réponse,
cordialement

Par **cocotte1003**, le **21/02/2012** à **13:17**

Bonjour, vous lui envoyez une LRAR le mettant en demeure de vous régler le loyer sous 8 jours sous peine de remettre le dossier à un huissier pour saisie. votre locataire est dans son tort, le dépôt de garantie (et non caution) ne doit pas servir à régler un loyer. si au bout d'une semaine il n'a pas payé, vous vous aller chez l'huissier, cordialement